

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 062-216208694-20230403-DE_2023_08-DE

*République française*  
*Département du Pas-de-Calais*  
**COMMUNE DE WAILLY**

### Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation:  
*L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,*

**Membres en exercice :** 15

**Présents :** 11

**Votants :** 13

**Présents :** Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

**Représentés :** Franco GRACEFFA, Gaëtane DELATTRE

**Excusés :** Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc CLABAUX

### **DE\_2023\_08 - Objet : Subventions accordées aux associations en 2023 et report des subventions accordées en 2022 et non mandatées**

Madame NOURRY, Adjointe au Maire, expose puis propose à l'approbation de l'assemblée les demandes de subventions des associations suivantes :

Il vous a été annoncé le maintien de l'enveloppe budgétaire d'un montant de 7000 euros pour soutenir les associations que ce soit dans leurs frais de fonctionnement et ou financement de leurs actions ou événements.

En préambule, rappelons que la collectivité supporte des frais (chauffage, électricité, assurance, nettoyage, eau.....) de la maison Lapointe mise à disposition gratuitement aux associations avec un usage hebdomadaire pour certaines d'entre elles.

Au vu du tableau synthétique des demandes dont vous êtes destinataires, il vous est proposé d'octroyer une subvention mais avant de commencer je rappelle que les conseillers même simple adhérent à une association ne participeront pas au vote.

- **250 euros à l'Association Agissons pour Gabriel** pour participer à la prise en charge des différentes thérapies. Des actions ont été organisées (soirée concert à rivière, loto à Duisans) et d'autres sont à prévoir : randonnée marche cyclo vtt le 28 mai prochain, concert abydam (pour mémoire : 250 euros en 2022).

**Montant obtenu : 250 €.**

- **150 euros à l'Association des Métiers d'Art** correspondant à l'achat d'une banderole de communication pour leur expo vente qui aura lieu les 27 et 28 novembre prochain (pour mémoire : 150 euros en 2022).

**Montant obtenu : 150 €**

- **300 euros à l'Association Marche Amitié Détente** pour contribuer dans l'organisation du parcours du cœur le 9 avril prochain et versement d'un don de 100 euros ; participation à l'achat de matériel (cafetière, verres écocup....) ; (pour mémoire : 250 € en 2022).

**Montant obtenu : 300 €**

- **2500 euros à l'Association Wailly en Fête** pour ses actions d'animations de la commune notamment dans sa contribution à l'organisation de la ducasse, chasse à l'œuf, fête nationale ainsi qu'au remboursement des tickets de manèges du lundi de ducasse (373 €), les boissons des artistes fête de la musique (30 euros), les ballons achetés pour l'arbre de Noël (85 euros) ; (1000 € en 2022).

Ne prennent pas part au vote : Mmes LEFEBVRE, NOIRET et NOURRY

**Montant obtenu : 2500 €**

- **200 euros à l'Association "J'appelle le roi de cœur "** pour contribuer dans l'organisation du loto qui a eu lieu le 19 mars dernier ainsi que le concours de belote à venir (pour mémoire 200 € en 2022).

Ne prennent pas part au vote : Mmes LEFEBVRE, DELATRE et NOURRY.

**Montant obtenu : 200 €**

- **1570 euros euros à l'Association Sports et Loisirs** pour contribuer dans l'organisation de la séance des conteurs en campagne ainsi qu'au remboursement de la course des lieux (900 euros), les 4 tentes pour le centre de loisirs (120 euros) et le tapis rouge pour le spectacle de Noël (150 euros) ; (pour mémoire 1300 euros en 2022).

Ne prennent pas part au vote : Mr Didier LETERME et Jean Marc CLABAUX.

**Montant obtenu : 1570 €**

- **500 euros à l'Association CRYSTAL'DANCE** pour l'achat de 11 tenues avec logo de l'association et pour les actions dans sa contribution à la fête de la musique, repas de ducasse (C'est aussi une asso qui s'associe à l'APE) ; (pour mémoire néant en 2022)

**Montant obtenu : 500 €**

- **150 euros à l'Association RE CREATION** pour l'achat de matériel afin de confectionner des vêtements chauds aux enfants ukrainiens ; (pour mémoire 150 euros en 2022).

**Montant obtenu : 150 €**

- **200 euros à l'Association des Anciens Combattants** pour l'achat de gerbes des commémorations du 8 mai, 11 novembre ; (pour mémoire 150 euros en 2022).

Ne prend pas part au vote : Jean Marc CLABAUX

**Montant obtenu : 200 €**

Quant aux 2 demandes extérieures. Il vous est laissé juge d'attribuer ou non une subvention

- la DDEN – Aucun montant fixé.(Pour mémoire : aucune demande en 2022).

**Montant obtenu : 100 €**

**l'AFSEP (association française des sclérosés en plaques).** Aucun montant fixé.  
(Pour mémoire : refus en 2022).

**Montant obtenu : REFUS**

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres votants :

– D'accorder une subvention pour l'année 2023 comme suit :

- o 250 € à l'Association Agissons pour Gabriel
- o 150 euros à l'Association des Métiers d'Art
- o 300 euros à Marche Amitiés Détente
- o 2500 euros à l'Association Wailly en fête
- o 200 euros à J'appelle le roi de cœur
- o 1570 euros à Sport et Loisirs
- o 500 euros à CRYSTAL'DANCE
- o 150 euros à l'Association Re Création
- o 200 euros à l'ACPG CATM
- o 100 euros au DDEN

– De reporter les subventions accordées et non mandatées pour l'année 2022 comme suit :

- o 639.99 € à l'Association de Parents d'Elèves.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>04/04/2023</u> et publié ou notifié le <u>04/04/2023</u> .
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

